



Travaux desamiantage et renovation d'un restaurant avec 6 mois de

Par **mimi94**, le **13/01/2009** à **19:22**

employe dans une grande enseigne de restauration nous devons fermer pour desamiantage+relookage de l'etablissement fermeture totale pour au moins 6 moisrnnous sommes depuis 1 an en location gerance donc des sarl differentes rnle bailleur notre ancien employeur est tenu de faire ces travaux mise en conformite il laisse entendre que nous serons reclasser dans differents restaurants de meme enseigne la loi l'autorise t il sans notre accord et etant salarie d'un gerant le bailleur a t il encore un droit sur nous